



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 24 octobre 2024

Objet de la délibération

AP CP PROJET DU SITE DE SAINT GILLES : MISE A JOUR

Le vingt-quatre octobre deux mille vingt-quatre à 18 H 00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Gwendal HENRY , Guillaume KERRIC , Aline LE FUR , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Joël TRÉCANT pouvoir à Anne-Laure LE DOUSSAL , Frédéric TOUSSAINT pouvoir à Peggy CACLIN , Jacques KERZERHO pouvoir à Marie-Françoise CÉREZ , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Michèle DOLLÉ , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Yves DOUAY pouvoir à Jean-François LE CORFF , Alain HASCOËT pouvoir à André HARTEREAU .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Aline LE FUR désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

N° 2024.10.022

AP CP PROJET DU SITE DE SAINT GILLES : MISE A JOUR

Rapporteur : Yves GUYOT

Le Conseil Municipal en date du 26 septembre 2024 a validé le nouveau programme technique détaillé dans le cadre du redéploiement des services techniques à Saint Gilles. Ce qui modifie l'Autorisation de Programme et les Crédits de Paiement.

Il s'agit de rassembler les Services Voirie (VRC), Mécanique, Espaces Verts, Environnement et Propreté (SEVEP) dans un pôle espaces publics commun et d'y associer le Chantier d'Insertion sur le lieu-dit de Kerpotence à Saint Gilles.

En effet, un regroupement du SEVEP avec le Chantier d'Insertion et le service VRC est pertinent au regard des métiers pratiqués et des mutualisations d'équipements envisageables. Ce pôle espaces publics rassemblera à terme 50 agents plus 10 à 12 personnes des Chantiers d'Insertions.

En parallèle, il s'agit de réhabiliter le CTM actuel en pôle bâtiment, Aires de Jeux et Moyens Généraux en site occupé pour 27 agents concernés.

Soit :

- Un pôle espaces publics avec les Chantiers d'Insertions à Saint Gilles pour un coût opération estimé à 6,5M €.
- Un pôle Bâtiment, Aires de jeux et Moyens Généraux au CTM pour un coût opération estimé à 2,7M €.

Les éléments ont été présentés aux agents de la Direction des Services Techniques et du CCAS, Chantier d'Insertion le 18 avril 2024 en salle du Conseil Municipal.

Le site de Saint-Gilles étant inoccupé, il est proposé de commencer par l'opération de "restructuration-extension du site de Saint Gilles ". Les locaux utilisés par les services voirie et mécanique (garage) ainsi libérés au CTM permettront de réaliser les travaux de restructuration en site occupé pour les services bâtiments et moyens généraux.

Les locaux actuels des sites SEVEP et Chantier d'Insertion pourront ainsi être vendus comme prévu au début de l'opération.

Le programme technique définit les besoins, les liens fonctionnels, les exigences techniques et environnementales souhaitées par la Ville afin que le concepteur puisse proposer un projet qui corresponde aux attentes de la Collectivité. Il permet enfin une meilleure appréhension des délais et coûts du projet en présentant un planning prévisionnel et une enveloppe budgétaire.

Les travaux qui seront réalisés au CTM débiteront dès 2025 par le remplacement de la toiture avec mise en place d'isolation performante. Les aménagements intérieurs et latéraux du bâtiment seront planifiés et gérés par maîtrise d'œuvre externe en relation directe avec les agents occupants selon le planning prévisionnel ci-dessous présenté.

Le projet étant modifié, il est proposé de transformer l'AP CP initiale en deux nouvelles AP CP.

La présente Autorisation de Paiement et Crédit de Paiement reprend le nouveau programme pour le pôle espaces publics composé des Services Voirie (VRC), Mécanique, Espaces Verts, Environnement et Propreté (SEVEP) et le Chantier d'Insertion sur le lieu-dit de Kerpotence à Saint Gilles.

Il est proposé de modifier l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement en conséquence.

	Création 27/06/2019	Modification 25/02/2021	Modification 24/02/2022	Modification 30/03/2023	Modification 26/09/2023	Modification 28/03/2024	Modification 24/10/2024	Total
AP	3 475 000	0	0	0	0	0	5 400 000	8 875 000
CP								
2020	40 000							40 000
2021	2 475 000	-2 325 000						150 000
2022	900 000	1 505 000	-350 000					2 055 000
2023	60 000	820 000	350 000	-1 080 000	-105 954			44 046
2024				450 000	105 954	-445 954	31 000	141 000
2025				630 000		160 000		790 000
2026						285 954	2 700 000	2 985 594
2027							2 669 000	2 669 360

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,
Vu la délibération en date du 27 juin 2019,
Vu la délibération en date du 26 septembre 2024,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 30 septembre 2024,
Vu l'avis de la Commission « Ressources » en date du 7 octobre 2024,
Vu le rapport présenté en séance,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
 Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** la modification de l'Autorisation de Programme relative au projet du site de Saint Gilles ainsi que la répartition des crédits de paiement,
- ➔ **MODIFIE** son intitulé : Autorisation de Programme « Projet du site de Saint Gilles »

Le conseil adopte cette délibération à la majorité des suffrages exprimés par 27 voix pour et 4 voix contre (Fabrice LEBRETON, Alain LARRIVÉ, Pierre-Yves LE BOUDEC, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ), **et 2 abstention(s)** (Michèle LE BAIL, Hilal SAFAK)

Le registre dûment signé
 Pour extrait certifié conforme
 La Maire,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr